

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SIMPLE



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIRE NORMANDIE

(COULONCES, VIRE, VAUDRY, ROULLOURS, SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE, MAISONCELLES-LA-JOURDAN, TRUTTEMER-LE-GRAND,
TRUTTEMER-LE-PETIT)

OBJET de l'Enquête:

Par arrêté du 28/11/2023, le Président de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) a défini les modalités de l'organisation de l'enquête publique simple relative à la **Modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Vire Normandie**

I. DATE et DURÉE DE L'ENQUÊTE

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs du : **vendredi 22 décembre 2023 à 10h00** au **mardi 23 janvier 2024 à 17h00**.

II. DESIGNATION DES COMMISSAIRES ENQUETEURS

Par décision n° E23000056 / 14 du 26 octobre 2023, M. le Président du Tribunal Administratif de CAEN a désigné M. SOYER Didier, en qualité de commissaire enquêteur. Par cette même décision, Mme BANSARD Muriel a été désignée comme commissaire enquêteur suppléant.

III. LIEUX ET HORAIRES DE CONSULTATIONS DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête, les avis reçus, ainsi que les registres peuvent être consultés dans les lieux suivants aux horaires habituels d'ouverture au public :

Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau

(20 rue d'Aignaux, 14500 Vire Normandie) :

Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Hôtel de ville de Vire Normandie

(11 rue Deslongrais, Vire, 14500 VIRE NORMANDIE) :

Lundi : 8h30 – 12h / 13h30 – 18h30

Mardi au vendredi : 8h30 – 12h / 1h30 – 17h

Le dossier est également consultable avec un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5050>.

V. PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur seront déposés dans la mairie de Vire Normandie et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau du vendredi 22 décembre 2023 au mardi 23 janvier 2024.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles spécialement ouverts à cet effet ou les adresser par courriel au Commissaire Enquêteur à enquete-publique-5050@registre-dematerialise.fr ou par écrit à l'adresse suivante :

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

M. le Commissaire Enquêteur / Modification n°2 du PLU de Vire Normandie
20, Rue d'Aignaux - 14500 VIRE NORMANDIE

Accès au Registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5050>

V. DATES ET LIEUX DES PERMANENCES

La Commission d'Enquête recevra le public comme suit :

COMMUNE	COMMISSAIRE ENQUETEUR	LIEUX et ADRESSE	JOURS ET HORAIRES DE PERMANENCES
		<i>Hôtel de ville de Vire Normandie</i>	Vendredi 22 décembre 2023 : de 10h00 à 12h00
VIRE NORMANDIE	Didier SOYER	11 rue Deslongrais, 14500 VIRE NORMANDIE	Vendredi 05 janvier 2024 : de 10h00 à 12h00
			Mardi 23 janvier 2024 : de 14h00 à 17h00

VI. SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à M. le Préfet du Département du Calvados ainsi qu'à M. le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau, en mairie de Vire Normandie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet <https://www.vireaunoireau.fr/marches-publics-et-concertations/enquetes-publiques/> durant 1 an.

L'approbation de la Modification n°2 du PLU de Vire Normandie devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être soumises à M. Le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, en qualité de personne responsable du projet, à l'adresse de l'Intercom de la Vire au Noireau.